



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



**FO : Le syndicat qui reste un syndicat**

## Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 16/10/2014

Le CDAS s'est tenu sous la présidence de la directrice du Pôle Pilotage et Ressources, Madame Andrée AMMIRATI. La CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame BAYART remplissant cette fonction pour l'Administration.

**FO Finances** a fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

### DECLARATION LIMINAIRE

Mme la Présidente,

Le secrétariat général de l'action sociale se félicite de maintenir les crédits à hauteur de ceux des années précédentes et affirme l'importance de sa politique d'action sociale capable d'apporter un soutien particulier aux agents.

Pourtant tout en affirmant cela, il décide de continuer à réduire les moyens humains alloués à notre action sociale.

Pour 2014 ce sont encore **10 suppressions** d'emplois qu'il faut supporter.

Dans ce contexte, comment continuer à œuvrer pour une action sociale de qualité ?

Le Pas-de-Calais n'est d'ailleurs pas épargné, car force est de constater que depuis la suppression d'un poste, la délégation connaît de réelles difficultés pour absorber la charge de travail et maintenir un dialogue social de qualité.

Le CDAS est une instance paritaire dont le fonctionnement est juridiquement défini.

Dans ce cadre, il appartient au CDAS de répartir les crédits. A ce titre, il aurait dû se réunir ou être consulté sur l'utilisation des crédits restants de 2013.

Dans un contexte de suppression d'emplois, de détérioration des conditions de travail, du blocage du point d'indice depuis septembre 2010, de diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, **FO-Finances rappelle l'importance d'une action sociale de qualité au plus près des agents avec des moyens budgétaires et humains en conséquence.**

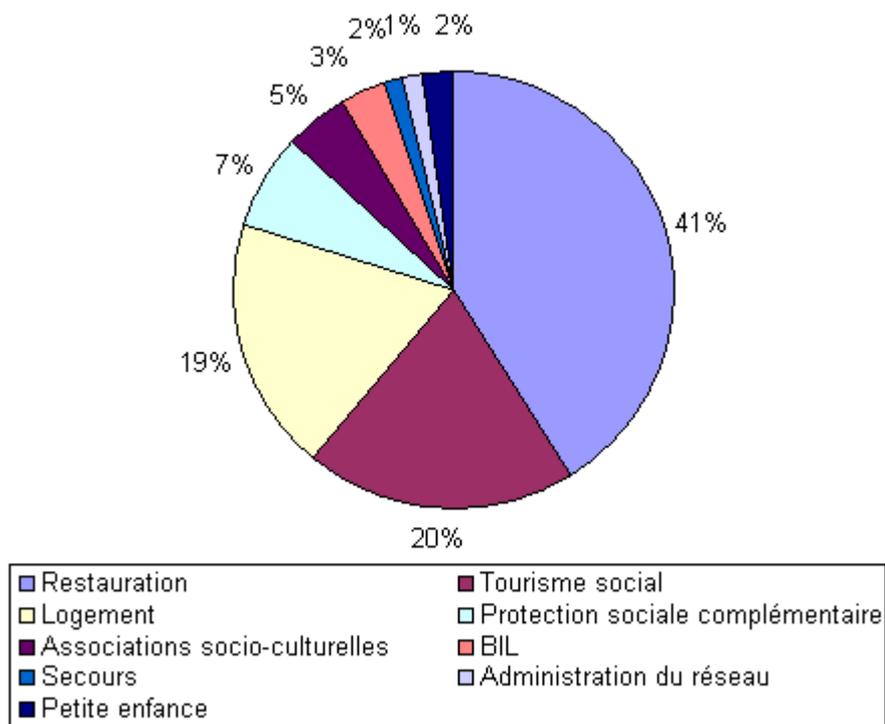
### Approbation du procès-verbal du CDAS du 8 avril 2014

En l'absence de remarques, ce PV a été approuvé à l'unanimité.

## Compte rendu du CNAS du 3 juillet 2014

### Bilan 2013 de l'action sociale

#### Répartition des dépenses



La répartition par postes des dépenses d'action sociale est globalement stable.

En légère baisse sur les dernières années du fait de la diminution des effectifs, les dépenses relatives à la restauration restent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses (41%). Viennent ensuite les dépenses relatives au tourisme social (20%), le logement (19%) et la protection sociale complémentaire (7%).

**Commentaires FO** : malgré la promesse faite de sanctuariser le budget de l'action sociale **FO-Finances** constate la baisse du budget (-140 000€) et la baisse des moyens humains alloués à l'action sociale (10 suppressions de poste d'assistants de délégation en 2014).

### Politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2015

Le prix maximum d'un repas pris dans un restaurant conventionné ne peut excéder un plafond. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le plafond de 5.60€ est porté à 5.68€.

Pour le Pas-de-Calais, ne sont concernés par cette disposition que les restaurants conventionnés de Lens CH et Boulogne CH. Elle ne s'applique pas aux restaurants administratifs.

**Commentaires FO** : **FO-Finances** regrette qu'un tel plafond n'existe pas dans tous les restaurants notamment à St Omer et Montreuil où le prix du repas s'élève respectivement à 7.49€ et 6.03€.



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



### **Le bilan d'activité 2013 du service social et le compte rendu d'activité des délégations**

En 2013, 456 sorties et séjours ont été organisés par les délégations d'actions sociales. La tendance est au développement des sorties intergénérationnelles.

Inversement à la baisse constante des effectifs des ministères, la proportion des agents reçus par le service social progresse de 1.4% en 2013.

**Commentaires FO : FO-Finances** déplore la baisse du nombre d'aides pécuniaires (-214), la baisse du nombre des prêts sociaux (-35) et dénonce le rallongement des délais du circuit de traitement des aides pécuniaires.

### **Petite enfance : situation des places en crèches**

Le CDAS national finance 493 places en crèche. A ce titre, le Pas-de-Calais bénéficie de 10 berceaux sur Arras.

**Commentaires FO : FO-Finances** se félicite de l'action menée en matière de petite enfance et rappelle que le SRIAS propose également 64 places sur le département.

Vous pouvez voir le détail des implantations des berceaux SRIAS et CDAS au bénéfice des agents des finances publiques sur notre site: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article1828>

Vous pouvez consulter le compte-rendu et la déclaration liminaire de FO-Finances sur le CNAS du 3 juillet 2014 «Un bilan 2013 morose» sur notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article1808>

## **Statistiques centre de vacances EPAF 2014**

En 2014, le nombre total de colons partis est de 12 925, il est à noter que ce chiffre est en baisse par rapport à 2013 avec 14 152 colons.

Dans le département, la tendance est inverse. 209 colons partis en 2014, 195 en 2013.

**Commentaires FO : FO-Finances** remarque que malgré la réduction des effectifs, les familles sollicitent de plus en plus EPAF pour les vacances des enfants.

### **Attention appelée :**

Les inscriptions sont ouvertes pour les séjours EPAF.

Vous trouverez la brochure en ligne sur le site : <http://www.epaf.asso.fr/>

Pour les séjours familles, les dates limites d'inscription sont :

- Pour les vacances scolaires d'Hiver : jusqu'au vendredi 31 octobre 2014 pour les résidences en pension complète ou location
- Pour les vacances scolaires d'été : du 12 novembre au 1er décembre 2014 pour les résidences en location et du 11 décembre 2014 au 2 janvier 2015 pour les résidences en pension complète et demi-pension

Pour les colonies de vacances, les dates limites d'inscription sont :

- le 13 novembre pour les vacances d'hiver
- le 2 décembre pour les vacances de printemps.



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



## Restauration collective

Le ministère dispose de 322 restaurants administratifs.

Pour le Pas de Calais, 42.07% des agents ont accès à une structure de restauration collective (10 restaurants du ministère et 2 restaurants conventionnés). Au niveau national c'est 77.04% des agents des finances publiques qui ont une solution de restauration collective.

La délégation s'est engagée à chercher des partenaires afin d'accroître l'offre de restauration collective au bénéfice des agents du département.

**Il a été confirmé la décision d'augmenter la valeur faciale des titres-restaurant de 5 à 6 euros, sans autre précision quant à son application.**

La dématérialisation des tickets-restaurant est en cours d'étude. Elle soulève de nombreuses questions : sera-t-il possible d'utiliser les tickets 7/7 ? 24/24 ? Leur nombre sera-t-il forfaitisé ? Combien de tickets pourront-être utilisés pour un même repas ?...

**Commentaires FO : FO-Finances** se réjouit de la décision d'augmenter le ticket-restaurant à 6€ mais reste vigilant quant aux conditions de déploiement de leur dématérialisation.

## Questions diverses

### **Arbre de Noël :**

Pour des raisons de sécurité, désormais, une pré-inscription doit être faite pour les participants aux spectacles.

Il a été clairement affirmé que tous ceux qui veulent assister au spectacle pourront le faire, même après une pré-inscription tardive.

### **Fruges :**

Le micro-ondes du coin repas doit être remplacé.

Seul les coins repas agréés peuvent être équipés avec les fonds du CDAS. Or, même si le coin repas de Fruges remplit les critères d'agrément, la procédure n'a pas été engagée.

Cela reporte d'autant le remplacement des équipements.

Pour éviter qu'une situation similaire se reproduise, la présidente s'est engagée à s'assurer que tous les coins-repas du département éligibles bénéficient bien de l'agrément.

### **Césu 7/12 ans**

Le département du Pas-de-Calais a été choisi pour expérimenter l'utilisation des tickets CESU pour les parents d'enfant de 7 à 12 ans.

Initialement prévu au 2<sup>nd</sup> semestre 2014, cette expérimentation est repoussée de 6 mois.

**Agenda :** un groupe de travail se réunira courant décembre pour décider des orientations du budget d'initiative locale 2015.

### **Les représentants F.O DGFIP62 :**

*Titulaires*

Yannig BOURGAIN et Delphine MORTELETTE

*Suppléants*

Aymeric GALLET et Alexandre SALOME